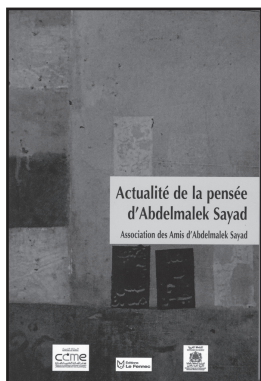


Actualité de la pensée d'Abdelmalek Sayad

Association des Amis
d'Abdelmalek Sayad
Editions Le Fennec, 2010.



Les grands concepts de Sayad forgés durant plusieurs années sur l'é/immigration algérienne d'abord, puis sur l'é/immigration en général sont ici mis à profit pour analyser des situations différentes : Brésil, Cambodge, Nouvelle Calédonie, Antilles, etc.

L'oeuvre d'Abdelmalek Sayad est une source d'inspiration inépuisable. Trois axes phares de la pensée sayadienne sont explorés : 1. la pensée d'Etat/politique d'Etat, 2. la double absence, 3. le droit d'avoir des droits.

La pensée d'Etat : un des apports majeurs de Sayad, c'est d'avoir souligné la portée heuristique de l'objet sociologique «immigration» quant à son pouvoir de questionnement de l'Etat, car l'immigré «constitue comme la limite de ce qu'est l'Etat national». L'opposition entre national et étranger est un principe structurel de l'Etat-nation. Et «réfléchir l'immigration revient à interroger l'Etat, et interroger l'Etat par le biais de l'immigration revient

à 'dénaturaliser', à 'réhistoriciser' l'Etat ou ce qui dans l'Etat semble avoir été frappé d'amnésie collective» (A. Sayad). D'ailleurs, dans plusieurs pays, le Canada en particulier, la formulation graduelle des politiques d'immigration coïncide avec la période de construction nationale. Plus : l'é-immigré comme le sans-Etat d'Anna Arendt sont des analyseurs du pouvoir totalitaire (Arendt), colonial et post-colonial (Sayad) et du capitalisme total libéral de la globalisation actuelle, sans les assimiler pour autant l'un à l'autre. Les représentations issues d'un imaginaire hérité du passé, dès qu'elles sont «étatisées» ont une fonctionnalité nationale donc politique et induisent une discrimination légale et institutionnalisée. Réfléchir l'immigration revient au fond à interroger l'Etat, à interroger ses fondements, à interroger ses mécanismes internes de structuration et de fonctionnement, questionner les bases juridiques, sociologiques et idéologiques qui fondent l'Etat-nation. Mais la migration relève aussi des relations internationales, elle implique une rencontre de souverainetés (pays d'origine, pays d'accueil).

La double absence : l'impossibilité des migrants à occuper de manière satisfaisante les deux espaces sociaux dans leur pays de travail et celui d'origine (double privation) rend inopérante la vision unilatérale du fait migratoire exprimé dans les concepts usés d'intégration, d'insertion, ou d'assimilation, concepts que la sociologie sayadienne s'est attelé à déconstruire comme tout le discours ordinaire, médiatique et institutionnel ayant l'immigré comme objet. La complexité des références spatiales où l'espace physique/géographique est toujours différent et temporellement différé à l'espace social et psychique est constitutive du monde vécu des migrants. L'immigration est toujours une histoire d'habitus décalé, d'habitus inactivé,

d'habitus contrecarré ou, au contraire, d'habitus mobilisé et adapté. Dès lors, toute la gamme des situations sociales entre la «double présence» et la «double absence» reste possible.

Le droit d'avoir des droits : l'immigré est privé du «droit d'avoir des droits», sachant que le droit d'avoir des droits, c'est de vivre dans une structure où l'on est jugé en fonction de ses actes et de ses opinions. L'immigré est-il un *atopos* (Bourdieu), *acosmique* (Arendt). Il se situe hors du territoire quadrillé par la souveraineté des Etats-nations.

A défaut d'exister politiquement, les étrangers acquièrent une existence juridique qui se définit en creux, à partir des intérêts de l'Etat, ou plutôt en fonction de la conception ou de l'interprétation qu'en ont/font les agents qui sont chargés d'agir en son nom. A partir de 1980, on assiste à une juridicisation de l'immigration (démultiplication des lois la concernant) qui tend à substituer à l'accompagnement humanitaire la mobilisation autour du droit dans la défense des immigrés, ce qui peut contribuer à occulter la reproduction implicite des anciennes formes de domination.

Que faire ? Le cadre du débat doit être mis en cause et il faut déplacer et recadrer le débat sur l'immigration, créer un registre de langage qui ne s'enferme pas dans le registre dominant, créer des métaphores, des concepts pour penser ailleurs, autrement, la présence des migrants et de nous-mêmes, prendre acte des échanges inégaux, de la qualité et de la position des dominés, d'autant qu'«on ne peut écrire innocemment sur l'immigration et sur les immigrés» (Sayad). ■

Achour Ouamara